



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT- MARCELLIN VERCORS ISÈRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

- **Adopté en assemblée plénière du 11 février 2019**

#1

**PREMIÈRE ANNÉE DU CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**

Le mot des co-présidents

Le conseil de développement de la communauté de communes de Saint-Marcellin Isère communauté a été créé à la fin de l'année 2017. L'année 2018 a donc été la première année pleine d'activité.

Il réunit une vingtaine de personnes, toutes bénévoles, accompagnées par Sandra Bonniau, l'animatrice. Que ces personnes soient remerciées pour leur engagement, leurs bonnes humeurs, leur disponibilité, l'apport de leurs compétences et idées, résolument au service du territoire et de ses habitants. Que ces membres restent motivés malgré leur faible nombre et la charge de travail que cela implique (une vingtaine de personnes sur 45 000 habitants que compte le territoire).

Nous tenons aussi à remercier Mr Frederic De Azevedo (président de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté) et Mr Jean-Michel Revol (Vice-président en charge du conseil de développement) pour leur volonté d'intégrer le conseil de développement dans les processus d'établissement des politiques locales de la communauté. En effet, Saint-Marcellin Vercors Isère nous a ouvert les portes de ses commissions et de ses groupes de travail. Le Conseil de Développement a été également saisi par l'intercommunalité sur l'élaboration du projet de territoire.

Les enjeux de l'année 2018 ont été de :

- structurer le conseil de développement par l'élaboration d'un règlement intérieur. Il régit le fonctionnement interne du conseil. Ce règlement a voulu mettre l'accent sur la caractéristique participative et citoyenne de son*

fonctionnement.

- mettre en place le fonctionnement entre la communauté de communes et le conseil de développement par l'élaboration d'une convention entre ces deux instances.*
- communiquer sur la création, le fonctionnement et les actions du conseil de développement afin susciter l'engagement de nouvelles personnes.*
- créer des groupes de travail thématiques (mobilité, déchets, agriculture, culture...) afin d'être en mesure de faire des propositions et donner des avis.*
- participer activement à l'élaboration du projet de territoire entrepris par la communauté de communes. Le conseil de développement préconise de centrer le projet de territoire sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants en prenant appui sur trois leviers spécifiques.*

2018 fut une année bien remplie et de construction mais beaucoup reste à faire afin de mettre en place et pérenniser le conseil de développement dans le paysage public local.

Un travail de communication devra se poursuivre afin d'élargir la participation de nos concitoyens dans le conseil de développement. Nos concitoyens sont de plus demandeurs de décisions participatives ; espérons que cela se concrétise par un engagement dans cette instance.

2019 devrait voir aussi se concrétiser les premières actions et les premiers avis issus des groupes de travail mis en place à la fin de l'année. Pour certains, les résultats sont déjà tangibles.

Un conseil de développement

A la suite du conseil de développement associé au Syndicat mixte du Pays du Sud-Grésivaudan, la nouvelle communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère communauté a créé son conseil de développement par délibération en date du 16 février 2017.



Après une phase d'appel à candidatures, le conseil de développement s'est constitué le 3 octobre 2017 et a été marqué par un fort renouvellement de ses membres.

Cette instance de démocratie participative est obligatoire dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants depuis la loi NOTRe du 7 août 2015.

Fonctionnement et missions

Il s'organise autour d'une assemblée plénière réunie de 3 à 4 fois par an, d'un conseil d'animation qui se réunit tous les mois et de groupes de travail.

Il est animé par 3 co-présidents.

Par ailleurs le conseil de développement a deux sièges dans chaque commission intercommunale et groupes de travail associés.

« Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. » (Article 88 de la loi NOTRe)

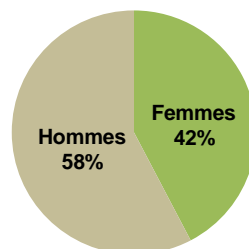
Composition

Constitués de citoyens bénévoles, de « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs », les conseils de développement permettent de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

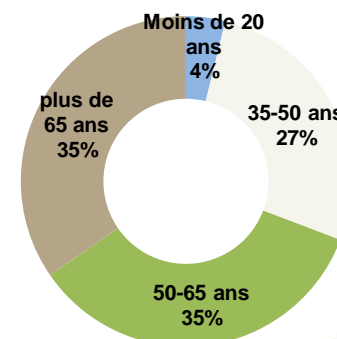
- 26** membres du conseil de développement
- 17** font partie du conseil d'animation
- 15** participent à titre individuel
- 11** participent comme représentants d'associations ou d'entreprises

Composition femmes-hommes des membres du conseil de développement

Répartition des membres du conseil de développement par tranches d'âge

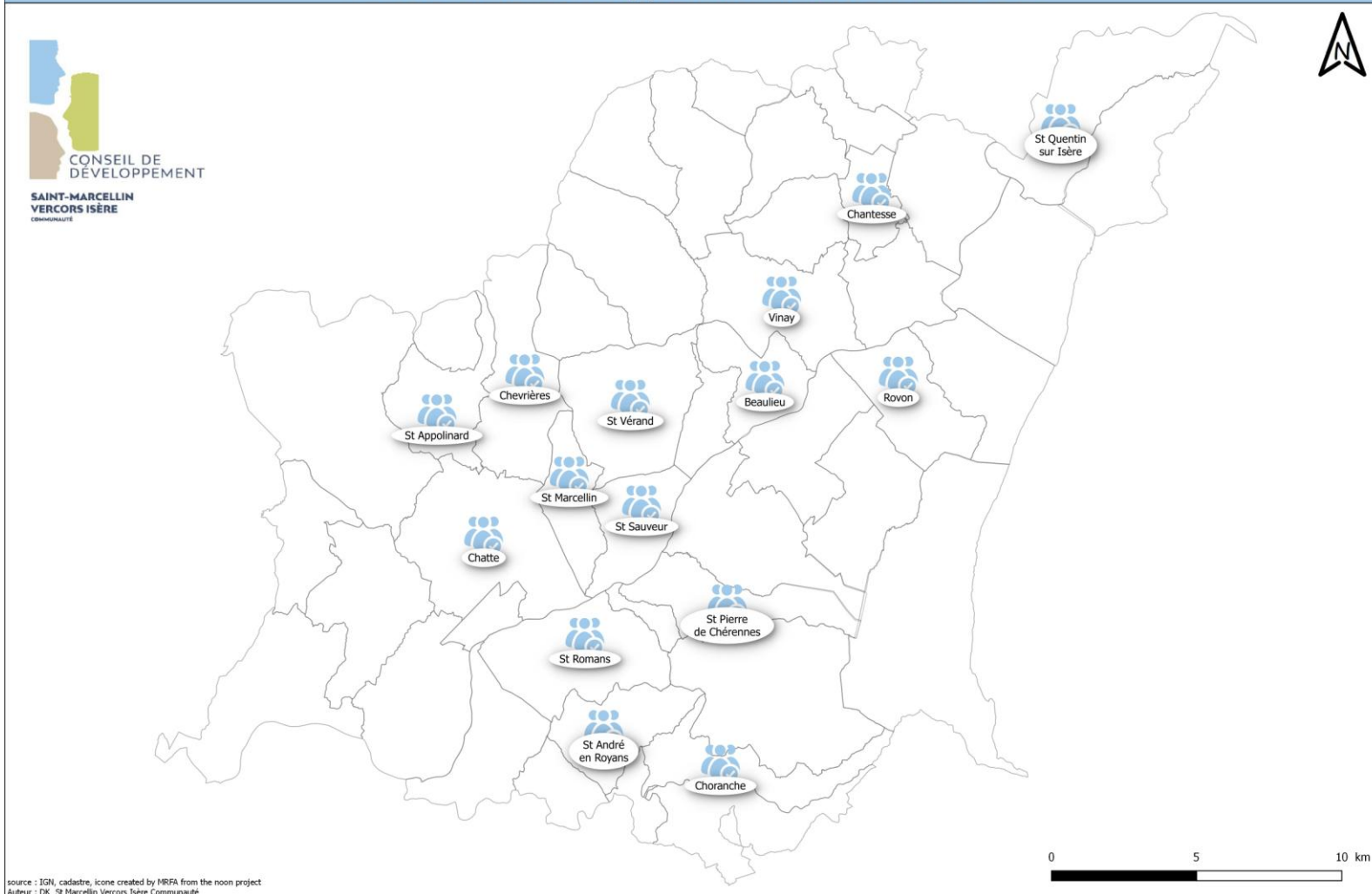


Décembre 2018



Décembre 2018

De quelles communes viennent les membres du conseil de développement en décembre 2018 ?



#2

**2018, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA
MISE EN ROUTE DU CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT, LE PROJET DE
TERRITOIRE ET LA COOPÉRATION AU
SEIN DU RÉSEAU**

Une année marquée par la mise en route du conseil de développement

Nouvelle composition, nouvelle instance de la communauté de communes, le conseil de développement a consacré une partie de son énergie en 2018 à définir son **mode de fonctionnement** et ses outils de travail :

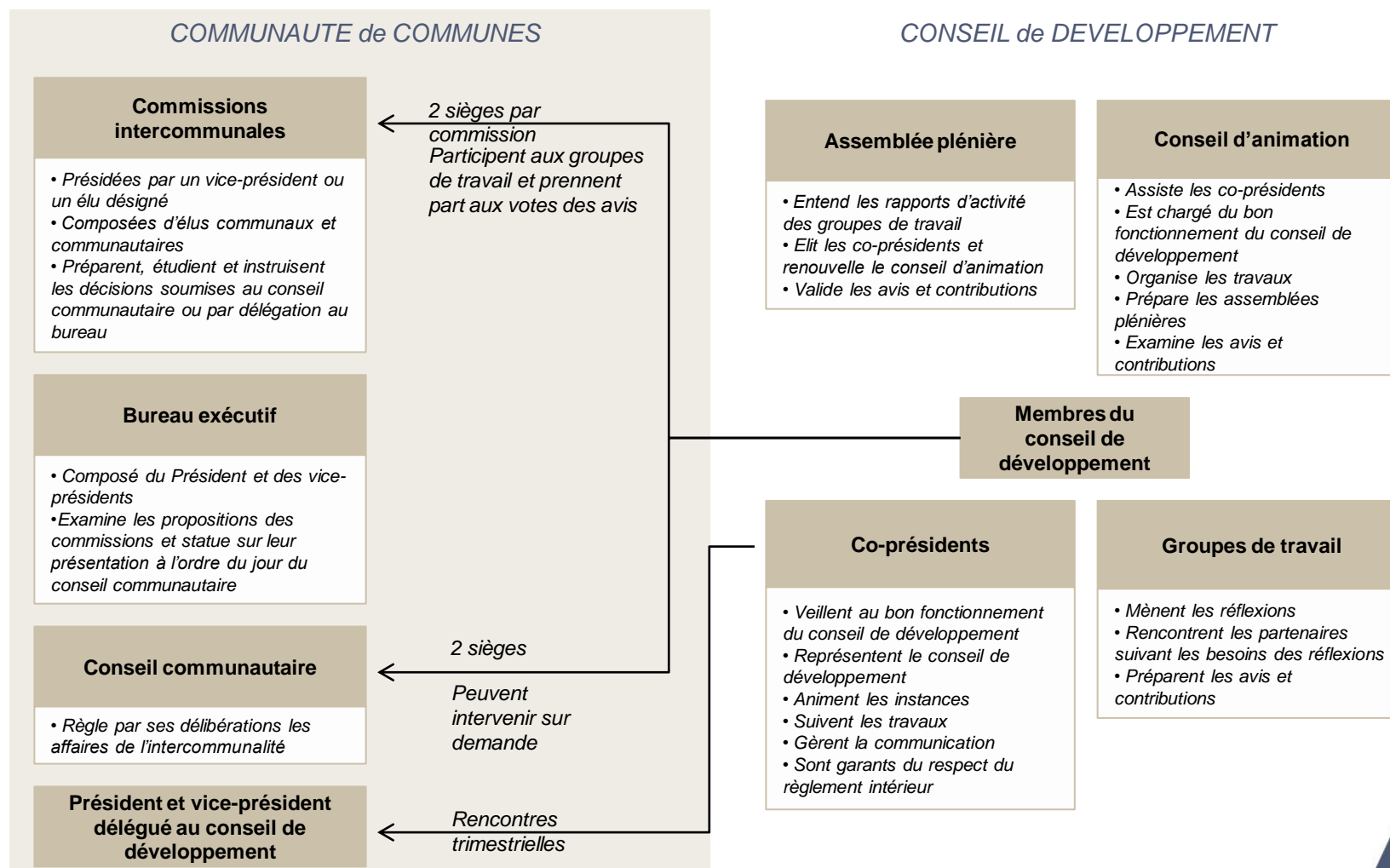
- Définition d'une organisation interne
- Election des co-présidents en janvier 2018
- Rédaction d'un protocole de fonctionnement entre la communauté de communes et le conseil de développement
- Adoption d'un règlement intérieur

Un choix collectif marqué pour une organisation collégiale autour de 3 co-présidents et un pilotage de l'action par le conseil d'animation

« Le Conseil de développement est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue. Les échanges se font dans le respect d'une éthique de la discussion, c'est-à-dire une écoute attentive, un respect des autres et l'attention nécessaire à l'échange. En devenant membre du Conseil, chacun s'engage à respecter la libre expression de tous et la possibilité de s'exprimer sur tous sujets et d'en proposer de nouveaux. » (extrait du règlement intérieur)



L'organisation mise en place



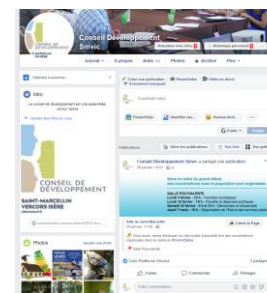
Mise en place de moyens de communication pour :

→ Elargir le nombre de membres du CD

→ Mettre en place et pérenniser le CD dans le paysage public local

Premiers outils de communication :

- Définition d'un plan de communication
- Création d'un logo
- Création d'une plaquette et d'affiches
- Création d'une page sur le site de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté
- Contacts avec la presse locale (voir annexes)
- Création d'une page facebook « Conseil Développement Smvic » et d'un compte twitter @ConseilDevSmvic



Une participation forte aux instances intercommunales

Etaient présents un ou deux membres du conseil de développement aux **commissions** :

Commission Environnement : 06/02 (comité de pilotage TEPOS), 05/06 (énergie), 10/07 (comité de pilotage méthanisation), 20/03 et 26/06 (mobilité) et 02/10 (commission mobilité)

Commission Enfance : 27/02, 19/12

Commission Jeunesse : 08/02, 17/10

Commission Très Haut Débit : 05/04

Commission Culture : 23/01, 06/03, 03/04, 05/12

Commission Développement social : 17/01, 26/06

Commission Agriculture : 15/03

Commission Développement stratégique et économique : 18/01 (intérêt communautaire), 15/03, 11/09 (friches commerciales), 27/11

Commission Gestion des déchets : 26/03, 17/10

Commission Tourisme : 21/08

Comités de programmation et auditions Leader : 07/03, 02/05, 15/05, 27/06

Ainsi qu'aux **conseils communautaires** : 06/02, 29/03, 31/05, 28/06, 20/09, 13/12

soit **127** heures d'investissement bénévole

Un engagement suivi au sein des instances du conseil de développement

3 assemblées plénières en 2018 : 09/07 (11 participants), 17/09 (10 participants) et 05/11 (19 participants)

9 réunions du conseil d'animation : 16/01 (15 participants), 19/02 (14 participants), 23/04 (10 participants), 14/05 (5 participants), 28/05 (9 participants), 18/06 (13 participants), 15/10 (17 participants), 10/12 (16 participants)

Le 5 novembre 2018, en assemblée plénière, le conseil de développement a décidé de constituer des **groupes de travail**. Opérationnels de suite, les groupes suivants se sont réunis en 2018 :

Groupe agriculture : 25/06, 10/09, 19/11

Groupe mobilité : 15/11, 27/11

Groupe déchets : 29/11

Groupe énergies : 16/11

Groupe culture : 21/11



Une année marquée par la contribution au projet de territoire

Saisi par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté pour apporter sa vision des enjeux du territoire et de leur hiérarchisation, le conseil de développement a répondu par une contribution adoptée le 17 septembre 2018 en assemblée plénière.

Le conseil de développement met l'accent sur **l'amélioration de la qualité de vie des habitants** qui doit prendre appui selon lui sur trois leviers :

L'amélioration de l'attractivité du territoire

L'émergence d'une agglomération-centre pour un développement homogène du territoire

La rénovation de la gouvernance de l'intercommunalité

Les membres ont ensuite apporté leur contribution lors des ateliers réunissant les élus et les membres du conseil de développement organisés de novembre 2018 à janvier 2019.



- 2 présentations par le cabinet d'études auprès des élus et du conseil de développement en mars et juin (5 membres ont participé à ces réunions à chaque fois)
- 3 réunions du conseil d'animation entre avril et juin
- 2 assemblées plénières en juillet et septembre
- 1 rencontre avec le cabinet d'études le 7 septembre
- 7 membres ont participé aux ateliers fin 2018

Un premier investissement fort dans le champ de la mobilité

Au-delà de l'implication du conseil de développement au sein de la commission environnement puis de la nouvelle commission mobilité de la communauté de communes, le conseil de développement, par l'implication forte du groupe mobilité, a été fortement mobilisé sur la **réponse, par Saint-Marcellin Vercors Isère, à l'appel à projet de l'ADEME Vélos et territoires**, notamment deux membres qui ont planché sur cette candidature à hauteur de 8 jours au total.

C'est un exemple de partenariat possible entre la collectivité et son conseil de développement et de mobilisation des citoyens en appui à l'élaboration d'une politique.



Le début d'une prise de connaissance des questions de gestion des déchets

Le conseil de développement a organisé pour ses membres une **visite de la déchèterie** de Saint-Sauveur le 03/10 suivie d'un échange avec le Vice-président Jean-Marc Vernet et le responsable du service des déchets.

Il a demandé lors de la commission déchets suivante de pouvoir organiser un nouvel échange afin de mieux comprendre les problématiques budgétaires rencontrées par la collectivité qui ont entraîné la mise en place de la TEOM.



Le commencement d'une réflexion autour de l'agriculture

Le conseil de développement a commencé à s'intéresser particulièrement à l'agriculture du territoire. Pour cela, le groupe agriculture a privilégié la rencontre avec des acteurs clés et le rassemblement d'éléments de diagnostic.

Il a rencontré l'animatrice du comité de territoire afin d'échanger sur les enjeux agricoles et il a pris connaissance des documents de diagnostic disponibles.

Il s'est rapproché en fin d'année de l'association Noix Nature Santé sur la question des bonnes pratiques de traitement sur les noyers et du Parc Naturel Régional du Vercors sur la question des circuits courts.



Une année marquée par la coopération au sein du Réseau des Conseils de Développement de la Région Grenobloise

Depuis 2009, les conseils de développement de la région grenobloise ont entamé une collaboration autour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ils se sont constitués en association en décembre 2013, une association qui est un lieu d'échanges et d'information mais qui permet aussi l'expression d'avis collectifs et de propositions aux pouvoirs locaux.

Le réseau est venu en appui à la re-constitution du conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère.

Il permet de dépasser le territoire de l'intercommunalité sur des thématiques transversales, preuve des coopérations prônées par le conseil de développement pour le projet de territoire.

L'année 2018 du réseau a été marquée par :

- Le bilan-évaluation du SCOT : atelier sur l'évaluation du SCOT et du bien-vivre, préparation de contributions en parallèle aux séminaires des élus, rencontres avec le comité syndical de l'EP SCOT et son Président
- Une contribution collective au Plan de déplacements urbains de la métropole grenobloise et un partage d'initiatives locales sur la mobilité
- L'insertion du réseau dans le tissu local, régional et national.

8 réunions du réseau auxquelles le conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère a participé en 2018

Ses ressources en 2018

Le budget alloué au conseil de développement en 2018 est de 3800 €. Il comprend dans sa rubrique « divers » la cotisation du conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère au réseau des conseils de développement de la région grenobloise.

Il ne comprend pas les frais de déplacement de l'animatrice et des membres.

En plus de ce budget, la communauté de communes met à disposition du conseil de développement une animatrice à mi-temps.

*« L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions. »
(article L5211 du Code général des collectivités territoriales)*

**Budget 2018 du conseil de développement
(en euros, TTC)**

	Prévisionnel	Réalisé
Matériel informatique	1200	
Mobilier	850	508,8
Achat alimentation	200	190,82
Fêtes et animations	200	
Frais de réception	200	48
Frais téléphoniques	150	
Divers (cotisation réseau)	1000	970
	3800	1717,62

#3

PERSPECTIVES 2019

Les pistes de travail en 2019

Commencé en 2018, à poursuivre en 2019 :

- Intensifier la communication pour se faire connaître
- Améliorer sa représentativité
- Poursuivre la participation aux commissions et la connaissance de la gestion des services publics
- Etre force de proposition et faire remonter les préoccupations des citoyens aux élus
- Participer à l'élaboration du projet de territoire et suivre sa mise en œuvre
- Participer aux projets menés dans le cadre du réseau des conseils de développement de la région grenobloise

A développer en 2019 :

- **Energies** : préparation d'un événement pour 2020, visite d'une unité de méthanisation, contribution dans le cadre de l'étude préalable au PCAET

- **Déchets** : travail d'échange avec le service des déchets pour une compréhension de ses problématiques, mise en place d'un événement de sensibilisation autour des déchets

- **Agriculture** : réflexion sur comment le conseil de développement peut promouvoir et contribuer au développement des circuits courts, participation à la réflexion autour des bonnes pratiques de culture des noyers

- **Mobilité** : rédaction d'un avis sur une politique cyclable pour le territoire, démarche d'évaluation du parcours pour l'amélioration de la V63, vélorution de sensibilisation aux déplacements à vélo, proposition et suivi de la mise en place d'équipements (panneaux, parcs à vélo...), soutien au déploiement de communautés Mov'ici, veille sur l'autostop organisé

- **Economie** : projet autour de la relocalisation de l'achat public

Membres du conseil de développement au 31 décembre 2018 : Naïc BERNARD (Comité de territoire Sud-Grésivaudan), Michèle BONNETON-CAILLAT, Sandrine BRISSET, Nadia CROUZET (L'autre fabrique), Laurent CHABERT (Chambre de commerce et d'industrie), Marie-Thérèse CHARBONNEL (ADMR du Royans), Florence CLERC, Georges DALLA ZANNA (Radio Cactus), Christian DAVID, Jean DOLLFUS, Georges EMINET, Jean-Nicolas GARCIN (ENERDEM), Henri LAURENT, Christophe ODIN, Pierre PATRONCINI (Chambre des métiers et de l'artisanat), Valérie PENARD (Gîtes de France), Jean-Pierre PERROT, Sandra PIRES, Gérard POIRAUD (ASTRE), Jean-Paul REY, Caroline ROLLAND BERLANDIS, Yves ROYER, Maryse GATIER (PA-ISS), Jocelyn ROZAND, Michel RUZAND (ASTRE), Marie RIBOULET.

Co-présidents : Yves Royer, Jean-Nicolas Garcin et Florence Clerc (jusqu'au 05 novembre 2018)



Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063
38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr
www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

INTERCOMMUNALITÉ | Le Conseil de développement de SMVIC est opérationnel

Une instance citoyenne pour aider les élus à décider

Lors du conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) le 20 septembre dernier, le Conseil de développement a rendu son premier rapport aux élus. Il portait sur le projet de territoire (lire par ailleurs). Décryptage en cinq points d'une instance particulière.

1 Le Conseil de développement, c'est quoi ?

Il s'agit d'une instance consultative, créée par une loi de 1999. Depuis 2015, son existence est obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté entre dans cette catégorie, avec près de 44 000 habitants. Théoriquement indépendant de l'intercommunalité, le Conseil de développement est tout de même financé par elle (5 000 € de budget et la prise en charge du poste de l'animatrice à mi-temps). Une convention régira leurs rapports. Deux représentants du Conseil participent à chaque commission de l'intercommunalité.

Le Conseil est constitué de deux entités : la plénière, qui regroupe une trentaine de personnes et se réunit trois ou quatre fois par an, le conseil d'animations qui compte une quinzaine de membres et se réunit tous les mois.

2 Depuis quand existe-t-il ?

Il a été créé le 16 février 2017, sur délibération du conseil communautaire. Sa première assemblée plénière s'est réunie le 3 octobre 2017. Avant cela, il existait un Conseil local de développement, lié au Syndicat mixte du Pays du Sud-Grésivaudan. Il a disparu en même temps que le Syndicat mixte, lors de la naissance de

SMVIC.

Les premiers mois du nouveau Conseil ont été difficiles, car l'animatrice est partie peu après sa création. Il a fallu faire sans pendant plus de six mois, jusqu'en juin 2018.

3 À quoi sert-il ?

C'est une instance chargée de réfléchir sur n'importe quel dossier local. Elle peut être saisie par l'intercommunalité ou s'auto-saisir. Ses réflexions aboutissent à la rédaction d'études, de rapports, de propositions transmis à l'intercommunalité.

4 Pourquoi trois co-présidents ?

« Lors des discussions sur la gouvernance, nous avons choisi d'avoir trois co-présidents », raconte l'un d'eux, Yves Royer. « Cela permet d'avoir un fonctionnement plus participatif, de moins concentrer les pouvoirs, précise son collègue Jean-Nicolas Garcin. On se répartit le travail en fonction de nos disponibilités. Mais les décisions sont surtout prises en conseil d'animation. »

5 Est-il ouvert à tous ?

« Le Conseil est ouvert à tous, sauf aux élus et aux moins de 16 ans, détaille M. Garcin. Il ne faut pas non plus qu'il y ait de conflits d'intérêts. Aujourd'hui, nous avons des représentants d'associations, de la Chambre de métiers, de la Chambre de commerce. Il y a peu d'anciens élus [principalement l'ex-députée Michèle Bonneton, NDLR] ce sont surtout de simples citoyens. Nous aimerions attirer d'autres gens, notamment des moins de 30 ans et des agriculteurs. Nous voulons construire une représentativité. »

Sébastien DUBONNÉ



Deux des trois co-présidents, Yves Royer et Jean-Nicolas Garcin, au côté de l'animatrice du Conseil de développement, Sandra Bonniau (manque sur la photo le troisième co-président, Florence Clerc). PHOTOLAURENCE

Son premier sujet de réflexion : le projet de territoire

L'intercommunalité a saisi le Conseil de développement en mars 2018 afin qu'il planche sur le projet de territoire. « La Communauté de communes nous a ouvert grand les portes, elle a essayé de nous impliquer au maximum », se réjouit l'un des co-présidents, Yves Royer. « Les élus ont vu le Conseil de développement comme une opportunité d'enrichir le débat », ajoute l'animatrice Sandra Bonniau.

Le résultat de la réflexion de ces citoyens engagés a été présenté lors du conseil communautaire du 20 septembre. « On a dit qu'on voudrait voir se développer, s'organiser une agglomération autour de Saint-Marcellin, qui soit profitable à tout le territoire. Il faut que les autres commu-

nes s'y retrouvent », indique l'un des co-présidents, Jean-Nicolas Garcin.

Renforcer l'attractivité

Autre point important : « Il faut travailler sur l'attractivité du territoire pour inverser la tendance démographique, qui est à la baisse, poursuit M. Garcin. Cependant, notre message aux élus était qu'il ne fallait pas commencer par l'économie, par la création de zones d'activité. Il faut d'abord plus de services, un habitat et un environnement de qualité... Nous sommes préoccupés par la monoculture de la noix et les traitements phytosanitaires. »

Le Conseil de développement a également insisté sur la nécessité de rénover la gouvernance de l'intercom-

munalité. Une gouvernance qui servirait « une vision intercommunale » (qui n'est pas le somme des intérêts communaux), « afin de faire émerger des projets qui concernent l'ensemble du territoire » et « répondent à des critères de pertinence » plutôt qu'à des « opportunités de financement ». Le document remis aux élus préconise aussi de s'appuyer sur une co-construction avec les communes et avec « les compétences locales ».

Il réclame enfin une meilleure communication, pour que les citoyens soient informés en amont des décisions pour en discuter en connaissance de cause et qu'on leur explique mieux l'action publique.

S.D.

SUD-GRÉSIVAUDAN

WWW.MEMORIALDELISERE.FR

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE / CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Comment renforcer l'attractivité du Sud-Grésivaudan ?

Démarche originale, des habitants, simples citoyens du Sud-Grésivaudan, sont associés au projet de territoire auquel réfléchissent les élus de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC). Cette instance participative de 39 membres, dénommée conseil de développement, est invitée à apporter sa contribution sur l'avenir du bassin de vie. Jeudi 20 septembre, Jean-Nicolas Garcin, coprésident, faisait un premier point d'étape devant les élus, réunis en conseil communautaire.

Projet de territoire : un travail de hiérarchisation des enjeux

Au gré des réunions de travail, un groupe d'une quinzaine de membres a arrêté trois grands objectifs pour améliorer la qualité de vie des habitants. « Il est clair que cela passe par un renforcement de l'attractivité du Sud-Grésivaudan, le développement économique étant à nos yeux intimement lié à la croissance démographique », soulignait

Jean-Nicolas Garcin. Au final, leurs priorités rejoignent les grands enjeux définis par la commission d'élus coordonnée par Jean-Michel Revol, en charge de ce projet de territoire, sur la base de l'étude réalisée par le cabinet New Deal.

Services de santé, logement et cadre de vie

En premier lieu, le conseil de développement estime qu'une hausse du niveau de services à la personne est indispensable, « avec un accent marqué sur la santé » selon le coprésident. Il complétait : « Il convient de prendre en compte l'éparpillement géographique des habitants et la question des urgences. »

Proposer une offre de logement adaptée au vieillissement de la population est la seconde priorité. Avec un autre enjeu : « Miser sur la qualité environnementale et architecturale des constructions pour attirer les actifs à fort pouvoir d'achat qui travaillent dans le Sud-Grésivaudan, mais n'y vivent pas. » Le troisième axe porte sur le maintien de



Coprésident du conseil de développement, Jean-Nicolas Garcin a présenté un point d'étape de la contribution de ces simples citoyens au projet de territoire porté par les élus de la communauté de communes.

la qualité de l'environnement (diversification des productions agricoles, des techniques culturales, des traitements phytosanitaires...) et de la qualité des paysages. Le conseil de développement fait également des préconisations en termes d'emploi (faciliter le télétravail), de promotion touristique, de

mobilité... Ces citoyens appellent aussi à l'émergence d'une agglomération-centre forte, qui profite à tout le territoire, et à une gouvernance renouée de l'intercommunalité. C'est sur ces bases que les échanges avec les élus vont se poursuivre.

STÉPHANE PERRIN